Commune de Montanaire
Plan d'affectation communal

LOCALITÉS DE PEYRES-POSSENS, CHAPELLE-SUR-MOUDON ET MARTHERENGES

Octobre 2025

Affaire n°	8000
Échelle :	1 : 2000
Format :	1195 x 820

Approuvé par la Municipalité
Dans sa séance du 26 avril 2021
L'attestant : La Syndique : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique
Du 8 mai 2021 Au 7 juin 2021
L'attestant : La Syndique : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité
Dans sa séance du 10 janvier 2023
L'attestant : La Syndique : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire
Du 14 janvier 2023 Au 13 février 2023
L'attestant : La Syndique : La Secrétaire :

Approuvé par la Municipalité
Dans sa séance du 5 août 2025
La Syndique : La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique complémentaire
Du 16 août 2025 Au 15 septembre 2025
La Syndique : La Secrétaire :

Adopté par le Conseil Communal
Dans sa séance du 2 octobre 2025
Le Président : La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent
Lausanne, le :
La Chefte du Département :

Entré en vigueur le :

JoquierPointet

Joquier Pointet SA
Rue des Pâtissiers 7 - CP
1401 Yverdon-les-Bains
www.joquierpointet.ch

Plan établi sur la base des données cadastrales du 10.10.2025, fournies par le Bureau Joquier Pointet SA. Authentifié par Vincent Pointet, ingénieur géomètre brevetté, le 07.02.2025

LÉGENDE

- Limite de la commune
- Limite forestière statique en zone à bâtir selon relevé de lisière du 15 mars 2019 par l'inspection des forêts du 22ème arrondissement (art. 13 LFo)
- Limite forestière statique hors zone à bâtir selon relevé de lisière du 15 mars 2019 par l'inspection des forêts du 22ème arrondissement
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLFo)

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT - A (CEN A)
- Zone centrale 15 LAT - C (CEN C)
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT (HFA)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Zone d'activités économiques 15 LAT - A (IND)
- Zone d'activités économiques 15 LAT - B (ACA)
- Zone de verdure 15 LAT - A (VER A)
- Zone de verdure 15 LAT - B (VER B)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Aire forestière 18 LAT (FOR)
- Zone de desserte 18 LAT

Autres dispositions

- Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir soumise à l'art. 52 LATC

PATRIMOINE

- Itinéraire cantonal des chemins de randonnée pédestre
- Itinéraires de SuisseMobile à vélo

Recensement architectural

- Intérêt national (note 1)
- Intérêt régional (note 2)
- Intérêt local (note 3)
- Bien intégré (note 4)

Mesures de protection

- Bâtiment classé comme Monument historique
- Bâtiment inscrit à l'Inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- IVS d'importance régionale
- IVS d'importance locale

ENVIRONNEMENT

- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEaux

Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - A (PNP A)

Zones de protection des eaux

- Zone S1
- Zone S2
- Zone S3

Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels
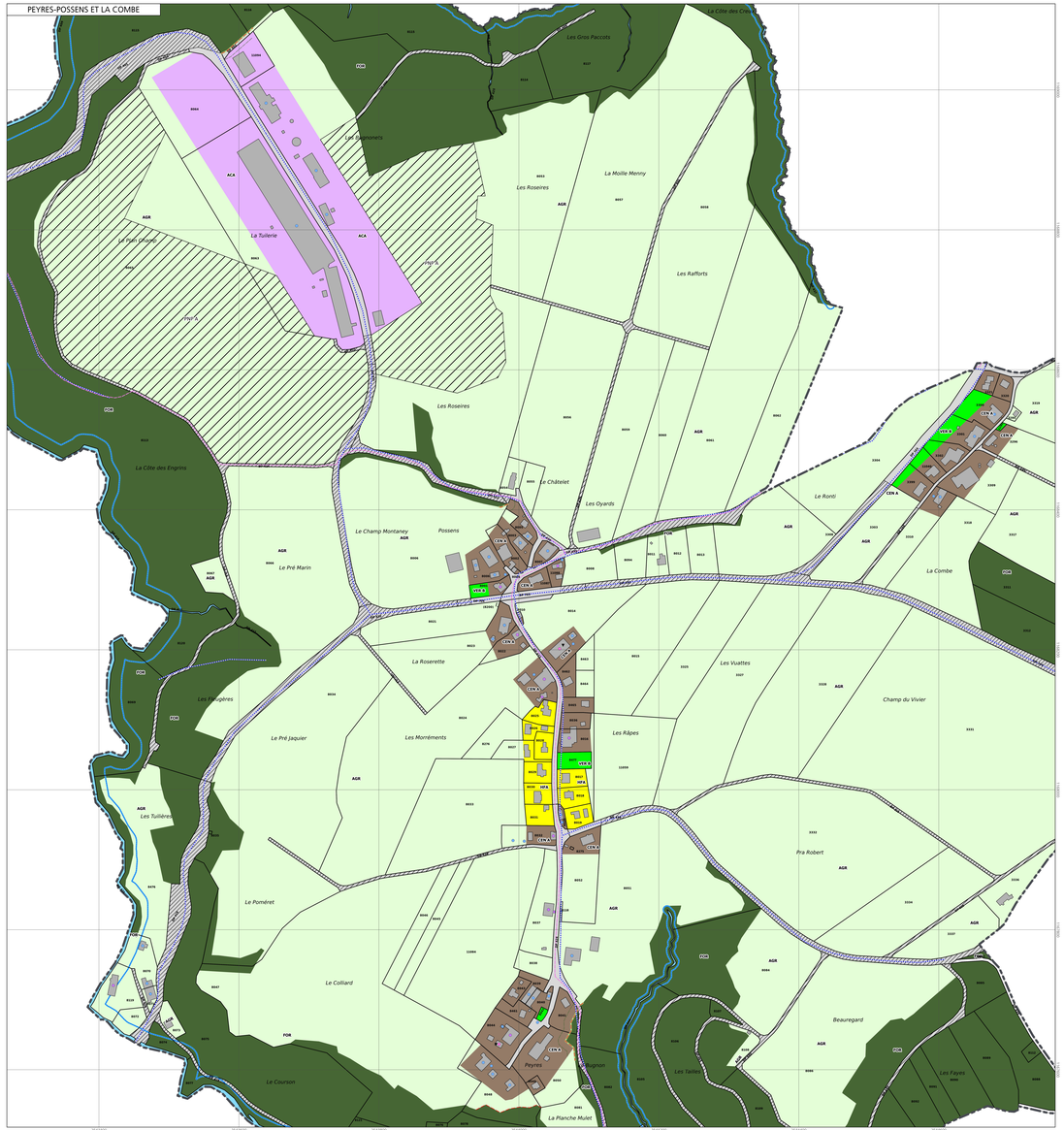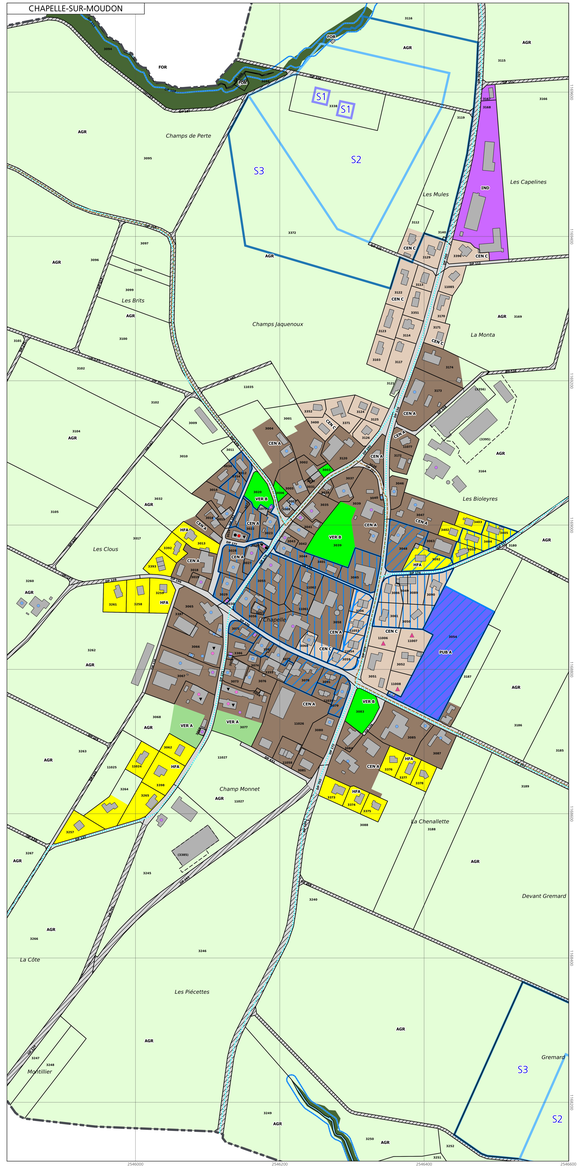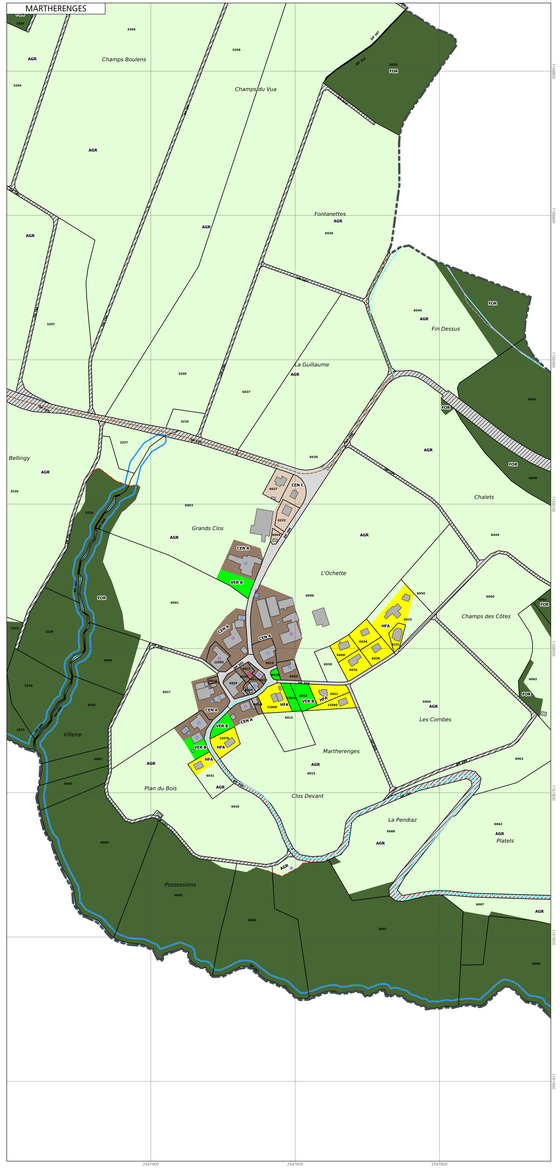
- Secteur de restrictions INO - n° 3
- Secteur de restrictions INO - n° 4